

L'ALLOCATION UNIVERSELLE, CHEVAL DE TROIE DE LA DÉRÉGULATION

Par Philippe Mahoux et Jean Blairon

Le 8 février 2021, la RTBF consacrait un *Questions en prime* à une idée qui semble faire son chemin chez pas mal de partis politiques, selon le présentateur de l'émission : l'allocation universelle. Sacha Daout recevait Philippe Defeyt, Daniel Dumont et, à distance, Thierry Bodson.

Cette idée qui « ferait son chemin » est pour le moins multiforme : outre ses appellations changeantes (on parle aussi bien de revenu universel, de revenu de base, etc.), ses montants et ses relations avec la sécurité sociale varient à l'infini dans des proportions qui laissent perplexe.

Le professeur Daniel Dumont ne s'en cache pas :

De nouveau selon le scénario, on pourrait trouver beaucoup de gagnants et beaucoup de perdants, dans le scénario plutôt défendu côté libéral où le revenu de base, d'un montant d'un millier d'euros, vient se substituer à l'ensemble de la sécurité sociale, une personne confrontée à l'incapacité de travail de longue durée, donc l'invalidité pourrait perdre beaucoup. Sur ce point je voudrais simplement souligner que ça poserait un problème strictement juridique dans le sens où ce scénario pourrait violer, ce qu'on appelle l'effet de standstill, c'est-à-dire l'interdiction posée par la constitution d'amoindrir, de diminuer significativement le niveau de protection sociale ; ici, sur le plan strictement juridique, on a un verrou qui pourrait faire obstacle à une évolution de ce type.

Qu'à cela ne tienne, les promoteurs de l'allocation universelle la défendent avec acharnement et préfèrent adapter sans cesse la formule que répondre aux objections que leur idée suscite.

On connaît ainsi l'objection majeure de Mateo Alaluf¹, selon laquelle cette « allocation » serait in fine une subvention aux patrons qui pourraient s'appuyer sur l'existence de ce « revenu » pour faire pression à la baisse sur les salaires : elle serait, comme l'avance A. Gorz, *une subvention occulte à la création d'emplois bas de gamme qui consoliderait la stratification duale de la société et transformerait le problème du chômage en une réalité dont on peut s'accommoder.*²

Thierry Bodson reprend d'ailleurs clairement l'argument à son compte :

Vous savez avec un revenu de base qu'il soit 600, 700, 800€, demain en négociation salariale, on va se retrouver devant des employeurs qui savent que les travailleurs qu'on défend ont 700 ou 800€ avant de commencer le mois.

Ce sera très compliqué d'aller chercher des améliorations salariales dans ce genre de conditions, et vous savez aujourd'hui, ce qu'on sait, et ce qu'on constate depuis une vingtaine d'années c'est que les richesses qui sont créées par l'activité économique rémunèrent de plus en plus le capital, de moins en moins le travail, de moins en moins le salaire.

1 Voir l'excellent ouvrage de M. Alaluf et D. Zamora, *Contre l'allocation universelle*, Lettres Libres, Lux Editeur, 2016.

2 M. Alaluf, « Adieux à l'État social », in *Contre l'allocation universelle*, op. cit., p. 83.

L'argument ne recevra aucune réponse. Le débat s'en tiendra à un cas particulier à partir duquel la « vertu » du système est inférée – ce qui constitue tout de même une inversion de la logique de « l'universel » :

Est-ce que tous les jeunes qui font des études dans la précarité aujourd'hui, ne seraient-ils pas contents d'avoir un revenu de base ? Tous les jeunes qui lancent des activités d'entrepreneuriat, ne seraient-ils pas contents d'avoir une base qui leur permet d'avoir des revenus le temps que l'activité soit lancée ?

Il nous paraît curieux de prendre une situation de crise, amortie au moins en partie par la sécurité sociale, pour « prouver » qu'un autre dispositif, inexistant pour l'instant, aurait fait mieux dans tous les cas de figure (alors que le montant de cette allocation/revenu/de base n'est même pas déterminé...).

Il est temps de rappeler avec Max Weber que l'éthique de responsabilité, en politique, consiste à anticiper toutes les conséquences d'une action et à s'en estimer responsable, sachant que :

Il est une chose incontestable, et c'est même un fait fondamental de l'histoire, mais auquel nous ne rendrons pas justice aujourd'hui : le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur [politique]. On peut même affirmer qu'en règle générale il n'y répond jamais et que très souvent le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxal.³

Lorsqu'un dispositif se révèle aussi fuyant qu'une anguille, le risque qu'il ne réponde pas à l'intention primitive de ses auteurs est évidemment énorme : les débats sont biaisés par le fait qu'on ne sait jamais à quel avatar on aura réellement affaire.

UNE FINANCIARISATION DE L'AIDE SOCIALE ?

Les dispositifs d'assurance et d'aide sociales sont inscrits dans une histoire, c'est-à-dire dans des conflits et dans des rapports de force. Le programme des Prolétariens, pendant la Commune de Paris, entend ainsi réclamer *l'organisation du crédit, de l'échange, de l'association, afin d'assurer au travailleur la valeur intégrale de son travail*. C'est articulée à cette lutte que *l'organisation d'un système d'assurance communale contre tous les risques sociaux, y compris le chômage et la faillite⁴* est prônée.

Les combats des mouvements ouvriers et à leur suite des syndicats lient aujourd'hui encore les droits des travailleurs et la protection sociale.

Or ces combats sont aujourd'hui affaiblis par deux tendances : l'individualisation de la relation de travail et la financiarisation de l'économie.

Le sociologue du travail Marc Loriol décrit ainsi l'enchaînement fatal dans lequel nous sommes pris aujourd'hui :

- renforcement des intérêts des actionnaires et prise de pouvoir de ceux-ci sur les dirigeants ;
- libéralisation de l'économie financière (déréglementation et dérégulation) ;
- recherche de la rentabilité à court terme et mise en concurrence des rendements de l'économie réelle avec ceux de l'économie financière et de la spéculation *y compris (comme l'a montré la crise de 2008) quand les performances sont liées à des malversations ou à des bulles spéculatives*.

3 M. Weber, « Le métier et la vocation d'homme politique », in *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959. Le texte de Weber est bien antérieur à cette publication en français, puisqu'il date de 1919.

4 B. Noël, *Dictionnaire de la Commune de Paris, tome I*, Paris, Flammarion, 1978, p. 153.

L'auteur conclut :

D'où un chantage à l'emploi qui permet de peser à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, et génère de l'instabilité et de la précarité.⁵

Il remarque aussi que cette tendance pénètre les services publics, avec des effets délétères :

Ce modèle de gouvernance des entreprises a été transposé artificiellement dans l'administration avec le nouveau management public. (...). Les exemples de l'hôpital et de la sécurité publique (...) montrent combien les indicateurs d'activité utilisés ne mesurent qu'imparfaitement la réalité et la qualité du travail, et incitent les agents et les directions à se concentrer sur les tâches qui produisent les plus rapidement des résultats, du chiffre et des rendements. Les indicateurs imprègnent les mécanismes de choix des agents et imposent artificiellement les conceptions et les valeurs du marché, toutes étrangères à la notion de service public.⁶

Nous sommes dès lors fondés à poser les questions suivantes en termes de conséquences et de responsabilité politique par rapport à elles :

comment le dispositif de « modernisation » de la sécurité sociale (sous tous ses traits et dans toutes ses formes) va-t-il peser sur ce contexte défavorable, aider tous ceux qui luttent contre lui, éviter de financiariser aussi l'aide sociale, en la transformant en variable d'ajustement des finances publiques, sans contre-pouvoir capable de s'opposer à cette dérive ?

Nous ne pouvons en effet que rappeler ici le tournant pris sous le Gouvernement Michel en matière de soins de santé : abaissement de la norme de croissance (des 4,5 % obtenus sous la Ministre Onkelinx pour le budget 2010, on est passé à 1,5 % en 2017⁷) ; affaiblissement de la concertation sociale. Ne voyons-nous pas aujourd'hui clairement les effets de cette politique ?

QUELLE SOVIÉTISATION ?

Dans l'émission susmentionnée, Philippe Defeyt apporte une réponse curieuse à la question *Faut-il conditionner l'octroi du revenu de base à une activité réalisée au profit de la société ?*

Il avance ceci :

Je crains que ce soit une soviétisation des activités humaines, je pense qu'il faut faire confiance aux citoyens (...).

Nous craignons quant à nous que cette réponse charrie l'argument sans cesse mis en avant par le néolibéralisme, qui fait équivaloir toute régulation collective (ainsi d'ailleurs que toute participation au collectif) au collectivisme.

Nous ne pouvons que rappeler ici l'argument de Pierre Bourdieu que nous avons mobilisé pour illustrer la controverse qu'avait suscitée la Nva dans le contexte de la loi sur l'indemnisation des victimes de l'amiante⁸ :

Comme toutes les mythologies de l'âge de la science, la nouvelle vulgate planétaire s'appuie sur une série d'oppositions et d'équivalences, qui se soutiennent et se répondent, pour dépendre les transformations contemporaines des sociétés avancées : désengagement économique de l'Etat

5 M. Loriol, « Les effets de la financiarisation des entreprises et des services publics sur le travail et les risques psychosociaux », in S. Le Garrec (dir.), *Les servitudes du bien-être au travail*, Toulouse, Eres, 2021, p. 155.

6 M. Loriol, *op. cit.*, p. 166.

7 Voir la «[Note santé de la campagne Tam Tam](https://www.maisonmedicale.org/Preparer-et-porter-la-campagne-Tam-Tam-avec-ma-maison-medicale.html)» dans la section «Publications en collaboration avec la Fédération», à l'adresse <https://www.maisonmedicale.org/Preparer-et-porter-la-campagne-Tam-Tam-avec-ma-maison-medicale.html>

8 Ph. Mahoux et J. Blairon, *De la fabrique des lois*, Bruxelles, éditions du CAL, 2019, pp. 72-82.

et renforcement de ses composantes policières et pénales, dérégulation des flux financiers et désencadrement du marché de l'emploi, réduction des protections sociales et célébration moralisatrice de la « responsabilité individuelle » :

<i>MARCHE</i>	<i>ETAT</i>
<i>liberté</i>	<i>contrainte</i>
<i>ouvert</i>	<i>fermé</i>
<i>flexible</i>	<i>rigide</i>
<i>dynamique, mouvant</i>	<i>immobile, figé</i>
<i>futur, nouveauté</i>	<i>passé, dépassé</i>
<i>croissance</i>	<i>immobilisme, archaïsme</i>
<i>individu, individualisme</i>	<i>groupe, collectivisme</i>
<i>diversité, authenticité</i>	<i>uniformité, artificialité</i>
<i>démocratique</i>	<i>autocratique (« totalitaire »)</i> ⁹

On peut ainsi craindre que non seulement l'allocation universelle s'inscrive dans cette « nouvelle vulgate planétaire », mais encore qu'elle ait pour effet de la renforcer.

C'est en tout cas dans ce sens que va Aude Vidal, qui a été autrefois partisane d'une telle mesure, mais la critique aujourd'hui au nom d'un point de vue *anti-productiviste, anarchiste et féministe* :

*Lutter contre l'exploitation pour travailler moins, mieux et autrement, dans une société qui soit riche du sens que nous y mettons, cela se fait...dans les collectifs de travail. Pas en fantasmant un système dans lequel un revenu garanti nous permettrait de nous épanouir individuellement pendant que migrant.es et robots trimeraient pour assurer notre intendance.*¹⁰

Le dispositif « allocation universelle et ses avatars » est loin de faire la démonstration qu'il échappe à la *célébration moralisatrice de la « responsabilité individuelle »*, que du contraire.

C'est en effet sur les épaules de **l'individu seul** (sans corps intermédiaires, sans contre-pouvoirs) que va porter « le libre choix » entre – selon les versions : le fait de travailler ou de ne pas travailler ; l'équilibre entre trois types d'activités dans cette nième version du dispositif présentée par P. Defeyt :

Je rappelle qu'une des idées derrière le revenu de base, c'est permettre à chacun et chacune d'entre nous de mener dans de bonnes conditions trois types d'activités, un job, parce qu'il faut faire tourner la machine, qu'il faut mettre la main dans le cambouis ; les activités avec ses proches, l'éducation, les personnes âgées, les tâches domestiques aussi, et puis le troisième type d'activité, c'est celle qu'on fait, parce que c'est ça qu'on a envie de faire, c'est là-dedans qu'on s'épanouit, et on ne va pas commencer à contrôler ces activités. Le but du revenu de base, c'est de permettre à chacun d'accéder dans de bonnes conditions comme il le souhaite à ces trois types d'activités parce que c'est cet équilibre qui fait le bonheur.

Cette présentation idyllique du « libre choix » fait totalement l'impasse sur la présence ou l'absence des conditions qui pourraient faire que cette liberté de choix soit effective et accessible à tous.

Aude Vidal pense que la domination masculine au sein des ménages fera que l'allocation universelle fonctionnera comme le salaire maternel, cette *mesure réactionnaire* :

A la maison, dans les couples hétérosexuels, le surtravail des uns justifie la mise à disposition domestique des autres, qui n'ont de choix que de s'adapter en faisant moins d'heures rémunérées.

9 P. Bourdieu, « La nouvelle vulgate planétaire », *Interventions*, Marseille, Agone, 2002, p. 448. Ce texte, co-signé avec Loïc Wacquant, est paru initialement dans *Le monde Diplomatique* en mai 2000.

10 A. Vidal, *Le revenu garanti : une utopie libérale*, Grenoble, Le monde à l'envers, 2020, p. 83.

Ainsi,

améliorer le sort matériel des femmes sans chercher à partager plus équitablement le travail et les revenus entre femmes et hommes n'est pas une mesure tendant à l'égalité entre les sexes, elle se contente de parer au plus pressé. De même pour les autres catégories de personnes qui peuvent être privées d'emploi ; plutôt qu'une exclusion rémunérée comme solde de tout compte, leur inclusion pourrait plutôt aider à interroger les conditions de travail, la notion de performance, le temps de travail excessif qui n'est adapté ni aux parents, ni à personne...et changer l'emploi pour tou.tes.¹¹

Ce raisonnement d'une *exclusion rémunérée pour solde de tout compte* vaut en effet pour bien des catégories de travailleurs. Pensons par exemple au statut des artistes ou des intermittents.

On ne peut que répéter ici qu'introduire une mesure « égale » (un revenu de base universel) dans un contexte d'inégalité conduit à renforcer les inégalités.

Il faut en outre inscrire dans le débat le fait que même le bien-être aujourd'hui est devenu un vecteur de domination : ainsi dès maintenant, *l'idée de se ressourcer dans sa vie privée pour mieux résister aux conditions de travail parfois délétères* est développée par toutes sortes de coachs *aux conseils décalés* (« je fais du yoga », « je pratique la pleine conscience », « je pratique la relaxation » (...)) pour faire reposer sur l'individu la responsabilité de sa capacité d'adaptation à l'inacceptable.

Sophie Le Garrec évoque ainsi *un effacement progressif de la santé et de la promotion-prévention au travail, remplacées par un bien-être hygiéniste de confort et un bonheurisme artificiel contraint.*¹²

Elle confronte cette naïveté coupable à des situations réelles :

Oserait-on intervenir de la sorte auprès des travailleurs manipulant des produits hautement toxiques comme l'amiante ? S'autoriserait-on à leur expliquer que, pour limiter les risques d'un cancer de la plèvre, il faudrait impérativement veiller avant tout, en dehors de leur cadre professionnel, à se ressourcer dans un cadre « sain » en s'imposant un lieu de vie à la campagne ou en achetant un purificateur d'air ? Leur proposerait-on des cures de tisane détox, car « lutter contre les symptômes respiratoires, c'est à portée de main »!¹³

La « trilogie » qui incarne la nième version de l'allocation universelle, évoquée plus haut, ne s'inscrirait pas en effet sur une tabula rasa ; elle atterrirait au contraire dans un contexte de rapports de force où les dominants se servent déjà de l'argument du bien-être privé pour augmenter la domination au travail.

Nous posons donc la question de savoir comment le dispositif de « modernisation de la sécurité sociale » pourrait échapper à la conséquence de renforcer cette domination qui est déjà extrême. Comment la promotion de la « liberté de l'individu » pourrait ne pas renforcer les rapports de force qui s'exercent dans un espace social de plus en plus privé de liberté pour les travailleurs ?

LA HAINE DU TRAVAIL

En présentant la dernière version de sa proposition, Philippe Defeyt évoque l'exercice d'un travail en ces termes :

un job, parce qu'il faut faire tourner la machine, qu'il faut mettre la main dans le cambouis.

11 A. Vidal, *op. cit.*, pp. 63-64.

12 S. Le Garrec, « De la nature du talent au savoir bien-être », in *Les servitudes du bien-être au travail*, Toulouse, Eres, 2021, p. 144.

13 Idem, *ibidem*.

L'assimilation du travail à la métaphore salissante du « cambouis » pose question, surtout quand on oppose cette catégorie à un *troisième type d'activité, c'est celle qu'on fait, parce que c'est ça qu'on a envie de faire, c'est là-dedans qu'on s'épanouit.*

Nous nous étonnons que ce soient souvent ceux qui bénéficient d'un travail valorisant et valorisé, socialement comme économiquement, qui veillent en exempter les autres (sans d'ailleurs leur demander leur avis).

Le travail est certes un lieu qui peut être de domination extrême, mais il est aussi en tant que tel un lieu d'utilité sociale, de désir, de sociabilité, de réalisation.

Jean-Marie Harribey, ancien président d'Attac France et membre du conseil d'administration des Economistes atterrés, reconnaît cette ambivalence du travail et le considère comme *un composé inextricable d'asservissement et de libération.*

La proposition d'instaurer un revenu d'existence universel comporte selon lui le risque *d'entériner la fracture entre ceux qui peuvent s'insérer dans toutes les sphères de la société et ceux qui seraient exclus de l'une d'entre elles, celle du travail validé collectivement, tandis que la libéralisation du travail et de ses conditions s'aggraverait.*¹⁴

Mateo Alaluf rappelle aussi que le travail *relève simultanément d'une « sphère de la nécessité » et d'une sphère de la liberté* »¹⁵.

Pour les promoteurs de l'allocation universelle, est-ce que ce témoignage de Fatima, à propos de son travail de ménage, serait vraiment inaudible ?

*Je travaille en cherchant toujours l'élégance de ce que j'ai fait, même quand je repasse une chemise. Je dois ressentir une émotion esthétique au fond de moi. Je repasse les chemises, j'enlève la poussière, je dois dépoussiérer le monde entier pour voir de la beauté et de la propreté partout. Cet artisanat que je passe neuf heures à faire, personne ne le voit. Personne ne parle de mon art. Nous, les artisans et les artistes, on s'occupe du quotidien, de la beauté du bureau, du merveilleux, du petit paradis, de l'élégance de la chemise [...] La société ne s'intéresse pas à ceux qui gardent son petit paradis, dépoussièrent son bureau ou ses boulevards, qui cuisent son pain (Elayoubi, 2006)*¹⁶

En citant un tel témoignage, nous ne souhaitons pas nier que le travail soit source d'exploitation et d'aliénation. Mais nous voulons insister sur le fait que lutter contre cette exploitation et contre cette aliénation n'est pas une affaire de choix individuel dans un espace social contraint. Il s'agit bien d'une lutte collective en faveur de collectifs.

Il est étonnant que les promoteurs de l'allocation universelle n'envisagent jamais la face positive du travail, l'utilité sociale qu'il permet, la solidarité et la créativité collectives dont il est porteur. **N'est-ce pas pour augmenter et faire reconnaître cette part qu'il conviendrait de se mobiliser ?**

L'allocation universelle correspond à une prescription de bonheur en dehors du travail, dont la conséquence immédiatement tangible sera l'abandon des luttes qui visent à ce que la face sombre du travail soit combattue. Le gadget protéiforme que constitue ce dispositif risque bien d'affaiblir tous les collectifs, corps intermédiaires et contre-pouvoirs, en servant le courant dominant de la **désintermédiation** - *en faisant confiance aux citoyens.*

Il risque aussi de nous empêcher de voir que c'est bien le renforcement des dispositifs existants et de ceux qui luttent pour lui qui nous permettrait de rencontrer les visées que ses promoteurs attribuent à l'allocation

14 J.-M. Harribey, « Repenser le travail, la valeur et les revenus », in M. Alaluf et D. Zamora (dir.), *Contre l'allocation universelle, op. cit.*, pp. 54 et 79.

15 M. Alaluf, « Adieux à l'État social », in *Contre l'allocation universelle, op. cit.*, p. 83.

16 Cité par M. Pezé, « Esclaves ou esthètes de la vitesse », in *Les servitudes du bien-être au travail*, Toulouse, Eres, 2021, pp. 74-75.

universelle. Nous n'avons pas besoin d'une « modernisation » de la sécurité sociale pour obtenir que les aides sociales ne soient plus conditionnées et qu'elles cessent enfin d'être inférieures au seuil de pauvreté ; la diminution du temps de travail sans perte de salaire pourrait très bien dégager du temps pour que ceux qui le désirent puissent s'adonner à d'autres activités ; la restauration d'un congé éducation défini librement par le travailleur permettrait sans nul doute à celles et ceux qui le souhaitent de se former et s'émanciper... Ces transformations passent par le renforcement des acteurs qui permettront de les imposer et non par un dispositif flou et fuyant qui est porteur d'un affaiblissement de tous les collectifs et risque d'aggraver les inégalités qui pèsent déjà lourdement sur une grande partie de la société.

CONCLUSION

Le dispositif baptisé « allocation universelle » et sans cesse rebaptisé (revenu de base, revenu universel...) fait régulièrement l'objet de campagnes de promotion par ses concepteurs. Tout se passe comme si chaque surgissement d'un problème sociétal était l'occasion pour le re-présenter comme la solution universelle. Nous avons essayé de rappeler que les visées positives dont cette solution prétend être porteuses seraient bien mieux poursuivies par un renforcement du système existant et des acteurs qui luttent pour un tel renforcement.

Par ailleurs, nous avons montré qu'un tel dispositif, par-delà même ses imprécisions massives, ne s'inscrirait pas sur une tabula rasa, mais bien dans une situation où les rapports de force deviennent de plus en plus favorables aux dominants à cause même de ce dont l'allocation universelle est porteuse : une individualisation irrémédiable, une prescription benoîte du *bien-être* et du *bonheurisme*, déjà utilisés pour dominer encore plus les travailleurs, une désintermédiation qui sert de vecteur à une dérégulation.

Cette mesure protéiforme érigerait chacun en responsable de ses choix, dans un contexte où les conditions du choix seraient refusées à beaucoup et où les droits sociaux, économiques et culturels ne pourraient que régresser ; elle pourrait en outre être un tremplin vers une transformation de l'État de droit en un improbable État caritatif¹⁷.

Si l'allocation universelle permettait de réduire les inégalités (au lieu d'octroyer un revenu à tous) ; si elle permettait une augmentation de tous les revenus, ceux du travail comme les revenus de remplacement, pour qu'ils assurent une vie décente à tous ; si elle permettait le développement de la valorisation du travail et l'amélioration de ses conditions (pensons à ces métiers que nous redécouvrons comme essentiels pendant cette crise : personnel d'entretien, caissières de supermarchés, personnel soignant...) ; si elle permettait de partager le temps de travail sans réduction de salaire ; si elle ne confinait pas certains dans une situation de réception d'aide sans contrepartie, c'est-à-dire sans voix au chapitre ; si elle n'affaiblissait pas la participation et la défense de tous les dominés portées par les corps intermédiaires et les contre-pouvoirs ; si elle n'avait pas pour effet de déréguler et d'affaiblir toutes ces luttes, nous pourrions être partisans d'une telle mesure. Mais cette mesure ne serait pas alors une « allocation ou un revenu de base universel », porteuse de conséquences contraires à ce qu'elle prétend poursuivre.



Pour citer cette analyse

Philippe Mahoux et Jean Blairon, « L'allocation universelle, cheval de Troie de la dérégulation », *Intermag.be*, RTA asbl, avril 2021, URL : www.intermag.be/.